

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux octobre, à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le vingt-six septembre deux mil vingt-quatre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Pierre-Yves DANIEL.

Présents : Mmes AILLET, JERICEVIC, LE MÉE, LIVEBARDON

Mrs AILLERIE, DANIEL, LE NEÛN, LOOS, QUÉRÉ

Absents : Mr BRATTINGA

Procurations :

Secrétaire de séance : Mme Catherine LIVEBARDON

Date d'affichage : 26/09/2024

1- DM n°4 Budget communal – Erreur DETR 2023

Monsieur Le Maire explique que l'année dernière nous avons reçu par erreur la somme de 15 125€ au titre de la DETR Aire de jeux (titre 160).

Nous en avons informé la Sous-Préfecture de Guingamp mais cela est resté sans suite. Aujourd'hui, la trésorerie nous informe que cette somme doit être restitué à la Commune de Rostrenen.

De ce fait, il convient de prendre une décision modificative :

OP 2-2024 -> Acquisition matériel divers 2024

- 2158 : petit matériel services techniques : - 600€
- 2152 : Achat mobilier urbain : - 6000€
- 2188 : Réfrigérateurs : - 600€

TOTAL : - 7200€ sur l'opération 2-2024

OP 3-2023 -> Ecole/salle polyvalente

- 2031 : AMO travaux cantine/salle polyvalente : - 8000 €

TOTAL : - 8000 € sur l'opération 3-2023

TOTAUX : 15 200 € pour

Récapitulatif :

- 7200 € OP 2-2024, comptes 2158, 2152 et 2188
- 8000 € OP 3-2023, compte 203
- + 15 200€ compte 13461, chapitre 13

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 8 voix « pour » et 1 « abstention » de valider la décision modificative ci-dessus :

- 7200 € OP 2-2024, comptes 2158, 2152 et 2188
- 8000 € OP 3-2023, compte 203
- + 15 200€ compte 13461, chapitre 13

2- DM n°5 Budget communal – Remplacement ventilation salle des sources

Monsieur Le Maire explique que la ventilation de la salle des sources ne fonctionne plus et qu'il est important de la remplacer.

Monsieur Le Maire a donc signé un devis auprès de l'entreprise GILOT pour un montant de 1 129.86 €.

Cette dépense n'étant pas prévue au budget, il convient de prendre une décision modificative.

Monsieur Le Maire propose donc la DM suivante :

OP 6-2024 -> Signalétique

▪ 2158 : panneau de signalisation : - 1200 €

SALLE DES SOURCES

▪ 2158 : ventilation salle des sources : +1200 €

Nicolas LE NEÜN rappelle l'importance de la signalétique, notamment le remplacement des panneaux endommagés.

Un élu ne souhaite pas prendre part au vote. (Nicolas LE NEÜN)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide donc à 8 voix « pour » de valider la décision modificative suivante :

OP 6-2024 -> Signalétique

▪ 2158 : panneau de signalisation : - 1200 €

SALLE DES SOURCES

▪ 2158 : ventilation salle des sources : +1200 €

3- Participation 2024 au fonds d'aide aux jeunes du conseil départemental 22

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Départemental du 3 juillet 2024 concernant le fond d'aide aux jeunes.

Le CD22 sollicite la participation de la Commune dans un contexte de crise économique qui nécessite une solidarité accrue en faveur des jeunes les plus en difficulté du département. Il s'agit d'une aide sur le principe du volontariat posé par la Loi du 13 août 2004 confiant la gestion de ce dispositif aux Départements.

Ce fonds est destiné à faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ayant des ressources faibles, voire nulles, et ainsi de les responsabiliser et les aider à acquérir une autonomie sociale et professionnelle.

- pour mémoire contribution 2015 : 150.50€ soit 0.35€/hab

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à hauteur de : 399 habitants x 0.35€ = 139.65€.

En effet les élus soulèvent le fait que Rostrenen dispose d'une mission locale. Un soutien aux jeunes du territoire paraît opportun.

4- Désaffectation et déclassement domaine public – Le Rest

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique a eu lieu au village du Rest et que le conseil municipal a donné son accord pour la vente d'une zone de 37m² appartenant à la commune à MME PELE afin de pouvoir installer son système d'assainissement individuel.

Afin de pouvoir vendre le terrain, cette zone appartenant au domaine public communal doit être désaffectée et déclassée dans le domaine privé de la commune.

Il est proposé au conseil municipal :

- de désaffecter une zone de 37m² ;
- d'en prononcer, le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal ;

Nicolas LE NEÛN étant propriétaire au Rest, quitte la séance et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 8 voix « pour » de désaffecter la zone de 37 m² dont Mme PELÉ va devenir propriétaire et de déclasser cette portion du domaine public en l'intégrant dans le domaine privé.

5- Yourte : choix fournisseur et architecte

La délibération est ajournée car il manque des éléments techniques, notamment concernant les architectes.

Cela fera l'objet d'un conseil exceptionnel au mois d'octobre.

6- Convention projet réseau Coopératerre – Le Bois du Barde

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet « les Jardins CoopéraTerre ». Le PTCE du Bois du Barde sollicite la participation de la commune au réseau des collectivités participantes au projet pour le territoire Pays COB.

L'objectif est de créer et accompagner un réseau d'une trentaine de jardins potagers sur le Centre-Bretagne (COB-Pontivy-Loudéac).

Projet imaginé sur trois ans (2024-2026) et financé par la Fondation de France, ce réseau des jardins CoopéraTerre s'appuie sur trois structures de l'ESS qui accompagneront chacune l'émergence de dix jardins avec l'aide de trois animateurs qui participeront à la formation des collectifs locaux sur leur territoire d'activité :

Alimentation Bien Commun (Le Sourn – 56) pour Pontivy Communauté (qui assure également la coordination générale)

Le Bois du Barde (Mellionnec – 22) pour le Pays COB

La MFR de Loudéac (22) pour Loudéac Communauté Bretagne Centre

Les communes sont sollicitées afin de :

Mettre à disposition un terrain (700 m² minimum)

Financer les aménagements (cabane à outils, toilettes sèches)

Mettre à disposition du temps humain (ex : services techniques,...)

Mettre à disposition une salle de réunion pour le collectif local si besoin

Ces jardins seront accessibles et ouverts à tous les citoyens de la commune dans une démarche d'Éducation populaire. Ces jardins seront dédiés aux cultures fruitières et potagères et se développeront dans un cadre pédagogique durant 3 ans.

Après en avoir délibéré, les élus pensent qu'il est difficile de valider une convention sans avoir identifié un terrain correspondant au minimum requis. Par ailleurs, la commune n'a pas la capacité actuellement de mettre à des moyens humains à disposition.

Il convient soit de demander un ajournement pour affiner le dossier, soit de décider de ne pas s'engager dans cette convention.

Le conseil municipal décide donc à 8 voix « contre » et 1 « abstention » de ne pas signer la convention concernant le projet « Les Jardins CoopéraTerre ».

7- Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur Le Maire expose que le Code général des collectivités territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le SDAED (Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable) 22 a rédigé un rapport avec l'aide des services du SMAEPKBA (Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable du Kreiz Breizh). Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Synthèse pour le SMAEP Kreiz Breizh Argoat (Saint-Maudez + Gouarec) :

- Le nombre d'abonnés est de 3 625 (+ 0.92 % par rapport à 2022)
- La production locale d'eau fournie par 7 captages est de 282 439 m³, les achats d'eau au Syndicat Mixte Kerne Uhel s'élèvent à 221 104 m³.
- Le réseau de distribution de l'eau s'étend sur 432 kms.
- Les abonnés domestiques ont consommé 158 137 m³ soit en moyenne 58 litres/hab/jour. Les abonnés intermédiaires : 158 434 m³, et les abonnés industriels (ou gros consommateurs) : 33 228 m³.
Un total de 349 799 m³ (en baisse de 3.85% par rapport à 2022).
- Un abonné domestique consommant 120 m³ payera 350.92 € soit en moyenne 2.92€/m³, en hausse de + 0.91 % par rapport à 2023.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'adopter. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

En complément de la délibération, des éléments relatifs à la qualité de l'eau sont données :

- *Bactériologie : 0/86 prélèvements non conforme*
- *Qualité chimique 1/97 non conforme*

+22% de prélèvement sur le captage de la Villeneuve sur la commune.

8- Fonds de concours

Habituellement la Communauté de Communes du Kreiz Breizh verse à la Commune de Mellionnec une Dotation de Solidarité Communautaire.

Cette année elle s'élève à 4 468 €.

La CCKB nous a sollicité pour transformer cette DSC en Fonds de Concours pour leur permettre d'avoir un Coefficient d'Intégration Fiscale plus important et donc de bénéficier de dotations de l'État plus importantes.

Pour obtenir un fonds de concours il faut une inscription de 8 936€ HT (soit le double de la DSC) en investissement pour une opération réalisée, donc le programme voirie 2023 entre dans ces critères (une partie de la facture de la route de la Villeneuve – COLAS).

Le fait de proposer des dépenses pour le Fonds de concours, contribue à l'optimisation (consolidation) des dotations de la CCKB.

La DSC est une recette de fonctionnement, le fonds de concours est une recette d'investissement, pour la Commune cela augmentera donc les recettes d'investissement et diminuera le résultat de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention entre la CCKB et la Commune de Mellionnec pour l'attribution du fonds de concours.

Cependant les élus ajoutent qu'il conviendra de questionner la CCKB pour voir comment anticiper au mieux dans le budget 2025.

9 - QUESTIONS DIVERSES :

1/ Fibre optique :

Les études sont engagées, avec une durée de 3 à 4 mois d'études prévue. Certaines lignes enterrées l'ont été sans gaine, donc le passage se fera en aérien, notamment sur St Aunay et Croix Hinchou. Pour l'élagage, il est possible d'organiser une prestation groupée.

Une réunion publique sera sans doute prévue avec l'entreprise AXIONE en charge de ces travaux.

Le déploiement se fera courant 2025 pour une livraison en automne 2025.

2/Logements communaux :

L'Aleco a visité certains locataires pour faire des analyses.

Il a été noté l'absence de DPE obligatoire depuis 2007. Il est donc impossible de classer les logements. Les loyers ne peuvent donc plus être augmentés. Le coût serait d'environ 3000€.

Les devis DPE sont en cours.

2/Remplacement Marion :

Annonce pôle emploi ou CDG. Démarrage envisagé en novembre pour permettre un tuilage.

3/ Site internet

Présentation du nouveau format pour le site internet.

4/ Comités

Une délibération sera prise pour la création du comité culture, patrimoine, loisirs.